

**DEMANDE DE MISE EN DISPONIBILITE-OU DE REINTEGRATION**  
**Année scolaire 2024-2025**

Fiche à retourner par la voie hiérarchique pour **le lundi 15/01/2024, au plus tard.**

Nom d'usage :	Nom de famille :
Prénom :	Date de naissance :
Adresse personnelle :	Téléphone : Courriel :
Position et/ou affectation en 2023-2024 (commune-école/fonction) :	

J'ai l'honneur de vous adresser pour la prochaine année scolaire 2024-2025, ma demande de :

**REINTEGRATION**, avec participation au mouvement départemental du premier degré pour la rentrée scolaire 2024 :  
**Je m'engage à fournir, avec la demande de réintégration, un certificat médical d'aptitude établi par un médecin agréé.**

**DISPONIBILITE** :       **renouvellement**       **demande initiale**

- pour convenances personnelles
- pour études ou recherches présentant un intérêt général
- pour créer ou reprendre une entreprise au sens de l'article L351-24 du code du travail
- pour donner des soins à un conjoint ou partenaire avec lequel il est lié par un pacte civil de solidarité, à un enfant ou à un ascendant à la suite d'un accident ou d'une maladie grave
- pour donner des soins à un conjoint ou partenaire avec lequel il est lié par un pacte civil de solidarité, à un enfant ou à un ascendant atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne
- pour élever un enfant âgé de moins de 12 ans
- pour suivre son conjoint
- pour exercer un mandat électif local

**Je joins les pièces justificatives nécessaires (Cf. annexe 2).**

**L'intéressé(e)**

Fait le : .....

Signature :

**VISA DE L'IEN DE CIRCONSCRIPTION :**

Vu et pris connaissance

Fait le : .....

**TABEAU RECAPITULATIF DES DISPONIBILITES ACCORDEES SUR DEMANDE**

**Décret n°85-986 du 16 septembre 1985 (modifié par le décret n°2002-684 du 30 avril 2002, le décret 2010-467 du 7 mai 2010 et le décret n°2009-234 du 27 mars 2019)**

**1- DISPONIBILITE DE DROIT**

Motif	Durée	Pièces justificatives	Activité professionnelle
Pour donner des soins au conjoint, au partenaire lié par un PACS, à un enfant ou à un ascendant à la suite d'un accident ou d'une maladie grave	3 ans renouvelables	Certificat médical	Aucune activité salariée n'est autorisée pendant cette période
Pour élever un enfant à charge de moins de douze ans	Jusqu'au 12 <sup>ème</sup> anniversaire de l'enfant	Copie du livret de famille	Possibilité d'exercer une activité salariée
Pour donner des soins à un enfant, au conjoint, au partenaire lié par un PACS ou à un ascendant atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne	Tant que les conditions sont réunies	Copie du livret de famille ou du PACS, certificat médical et copie de la carte d'invalidité	Aucune activité salariée n'est autorisée pendant cette période
Pour suivre son conjoint ou partenaire lié par un PACS (lorsque celui-ci est astreint à établir sa résidence habituelle en raison de sa profession en un lieu éloigné du lieu d'exercice du fonctionnaire)	Durée illimitée	Attestation récente de l'employeur du conjoint ou du partenaire lié par un PACS précisant le lieu de travail, Extrait d'acte de naissance portant l'identité du partenaire et le lieu d'enregistrement du PACS	Possibilité d'exercer une activité salariée
Pour un déplacement dans les DOM, les TOM ou à l'étranger en vue de l'adoption d'un ou plusieurs enfants	6 semaines maximum par agrément	Copie de l'agrément mentionné aux articles L225-2 et L225-17 du Code de l'action sociale et des familles	
Pour l'exercice d'un mandat d'élu local	Pour la durée du mandat	Attestation du mandat ou toute pièce justificative	Aucune activité n'est autorisée pendant cette période

## 2- DISPONIBILITE ACCORDEE SOUS RESERVE DES NECESSITES DE SERVICE

	Motif	Durée	Pièces justificatives	Observations
	Pour études ou recherches présentant un intérêt général	3 ans renouvelables	Certificat de scolarité ou toutes pièces justificatives	Aucune activité n'est autorisée pendant cette période
Article 44	Pour convenances personnelles	5 ans renouvelables dans la limite d'une durée maximale de 10 ans pour l'ensemble de la carrière (Cf. note jointe)	Courrier de l'intéressé accompagné de toutes pièces justificatives	Possibilité d'exercer une activité salariée
Article 46	Pour créer ou reprendre une entreprise au sens de l'article L. 351-24 du Code du travail (l'intéressé doit avoir accompli au moins 3 années de services effectifs dans l'administration).	2 ans	Inscription au registre du commerce	

## DECLARATION D'EXERCICE D'ACTIVITE PROFESSIONNELLE

### Année scolaire 2024/2025

Je soussigné(e) :

Nom, Prénom : ..... Date de naissance : .....

Grade .....

Etablissement : .....

Date de titularisation :

Adresse personnelle : .....

Tél : ..... Courriel : .....

Demande à être placé(e) en disponibilité pour l'année scolaire 2024/2025 et souhaite exercer une activité dans le secteur privé.

Nom ou raison sociale de l'entreprise ou de l'organisme : .....

Adresse : .....

Tél : ..... Courriel : .....

Secteur d'activité : .....

Quelle sera votre fonction ou activité ? .....

Date prévue de début d'activité : .....

A ....., le .....

*Signature de l'intéressé(e)*

Après étude de votre dossier et selon l'activité décrite dans ce formulaire, une fiche de renseignement pourra éventuellement vous être présentée pour complément d'information.  
Seules les activités présentant une incompatibilité avec vos précédentes fonctions feront l'objet d'une étude approfondie et de la saisine de la commission de déontologie dont la décision vous sera communiquée dans les plus brefs délais.

**ATTESTATION DE NON EXERCICE  
D'ACTIVITE PROFESSIONNELLE**  
***Année scolaire 2024/2025***

Je soussigné(e) .....

Professeur-e des écoles ou instituteur-trice du département des Hautes-Pyrénées, déclare avoir pris connaissance de la circulaire départementale du 27 novembre 2023 et certifie ne pas envisager l'exercice d'une activité professionnelle pendant ma mise en disponibilité au cours de l'année scolaire 2024-2025.

En cas de changement de situation, je m'engage à prendre connaissance des textes en vigueur référencés ci-dessous et à signaler à Madame l'Inspectrice Académique des Hautes-Pyrénées tout exercice d'activité professionnelle pendant cette même période scolaire en retournant l'annexe 1 dûment remplie à mon service gestionnaire de la DSDEN, avant le début de l'activité.

A ....., le .....

*Signature de l'intéressé(e) :*

**LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES**

**Arrêté du 14 juin 2019 permettant au fonctionnaire exerçant une activité professionnelle pendant sa mise en disponibilité de conserver ses droits à l'avancement**

<p>Activité salariée</p>	<p>Copie de l'ensemble des bulletins de salaires + Copie du / des contrats de travail</p>
<p>Activité indépendante</p>	<p>Un extrait Kbis ; ou un extrait K délivré par le tribunal de commerce attestant de l'immatriculation de l'entreprise au registre du Commerce des Sociétés datant de moins de 3 mois ; ou un extrait d'immatriculation D1 délivré par la chambre des métiers et de l'artisanat attestant de l'inscription au répertoire des métiers ou au registre des entreprises datant de moins de 3 mois ; ou une copie de la déclaration d'activité auprès de l'Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAF) + une copie du dernier avis d'imposition ou de tout élément comptable certifié attestant de la capacité de l'entreprise à procurer au fonctionnaire un revenu supérieur ou égal au revenu minimal fixé par le décret n° 2019-234 du 27 mars 2019</p>
<p>Création ou reprise d'une entreprise</p>	<p>Un extrait Kbis ou extrait K délivré par le tribunal de commerce attestant de l'immatriculation de l'entreprise au registre du Commerce des Sociétés datant de moins de 3 mois ; ou un extrait d'immatriculation D1 délivré par la chambre des métiers et de l'artisanat attestant de l'inscription au répertoire des métiers ou au registre des entreprises datant de moins de 3 mois ; ou une copie de la déclaration d'activité auprès de l'Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAF)</p>

Pour les activités professionnelles exercées à l'étranger, toutes pièces équivalentes à celles requises doivent le cas échéant être accompagnées de copies traduites en français par un traducteur assermenté.